

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat utile



La BAFouille



SCAN ME



SCAN ME

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro 4

NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE : LA RECENTRALISATION RAMPANTE

Cette recentralisation qui ne dit pas son nom a pour cible la réduction des moyens et la justification de la disparition des fonctionnaires.

La DGFIP casse les structures, les missions et les agents en donnant l'illusion d'un pseudo service public auprès des collectivités locales et du public. La DGFIP se réorganise à marche forcée et fait croire qu'elle apporte un service public plus adapté via le numérique et de nouveaux points d'accueil du public.

En réalité, un pan entier de la population est oublié !! D'après l'INSEE, près de 17 % de la population française est concernée par une véritable fracture numérique et l'illectronisme ne touche pas que les personnes âgées.

Du côté des agents, les conditions de travail sont dégradées avec la création de pôles et de blocs de compétences (adieu la polyvalence...), le sous-effectif est chronique et amène à travailler en permanence dans le stress, la formation professionnelle n'est pas anticipée et les nouveaux services démarrent souvent dans l'urgence et l'approximation.

Pour la DRFIP Nord, le principal est de respecter les consignes et le calendrier de la DG...

La DGFIP éloigne le lieu de travail des agents en leur promettant du télétravail 3 jours par semaine alors que les chefs de services sont souvent réticents et préfèrent avoir une équipe sur place.

Conséquences : les trajets domicile-travail

augmentent, les frais de trajet augmentent et la pollution augmente.

Contrairement à ce qu'affirme la DGFIP, peu importe les conditions de travail des agents et leur situation personnelle !!

Il y a les belles paroles et il y a les actes !!

L'UNSA DRFIP NORD demande l'arrêt du NRP, le maintien de structures à taille humaine avec un personnel en nombre suffisant, le développement du télétravail (si besoin en contraignant les chefs de service récalcitrants), la création de tiers-lieux qui permettraient de travailler à distance tout en gardant un lien social.

L'UNSA DRFIP NORD demande également un investissement massif dans l'équipement des télétravailleurs (aménagement du poste de travail, téléphones ...) afin d'améliorer les conditions de travail et la répartition des tâches entre les télétravailleurs et les agents en présentiel.



Nouvelle Cité Administrative

La nouvelle Cité Administrative a été rebaptisée « Campus d'État de Lille ».

Tout un programme non ?

L'UNSA espère que l'État ne paye pas trop cher les personnes qui ont planché sur cette nouvelle dénomination. On espère plutôt que les moyens seront mis sur la qualité de construction des bâtiments afin d'éviter les vices cachés, diverses fuites et autres courants d'air si nombreux dans nos chers bâtiments administratifs...

La livraison est toujours prévue pour fin décembre 2023.

L'ensemble sera constitué de 5 bâtiments reliés entre eux par une allée intérieure. Ces bâtiments comprendront 7 étages maximum avec des terrasses végétalisées accessibles aux agents et donnant sur la ville (Bd de Strasbourg).

L'État découvrant l'écologie à l'approche des élections, 2 700 m² de panneaux photovoltaïques seront installés, les eaux de pluie seront utilisées pour les WC et un corridor écologique sera créé.

L'accueil du public sera mutualisé et se fera par une entrée unique côté «Portes des postes».

Le public sera cantonné à cet accueil.

L'accueil des stagiaires de la formation professionnelle et des participants aux réunions se fera par la même entrée que le public et les stagiaires et participants aux réunions seront cantonnés au bâtiment des salles de formation et de réunion.

L'entrée du personnel se fera en plusieurs points tout au long du Campus d'état, certains services ayant un accès 24h/24 7 jours sur 7.

Les parkings automobile seront en sous sol (281 places) et en parking silo (217 places sur 5 niveaux). Près de 300 emplacements seront réservés pour les véhicules professionnels.

Les parkings vélos et trottinettes seront répartis sur 2 espaces de 220 m² et 110 m² avec la moitié des places en recharge électrique.

Une crèche et un Restaurant Inter Administratif (RIA) seront créés. Le restaurant comprendra un espace de restauration, une terrasse et 3 cafeterias.

Depuis le début, l'UNSA dénonce le fait que ce projet va prolonger le temps de trajet d'un nombre important d'agents, notamment ceux qui prennent le train, et va entraîner des frais supplémentaires (abonnement de métro).

Le nombre de place de parking sera également très faible.

Le projet est ambitieux et l'UNSA espère qu'il

sera profitable aux agents avec une amélioration des conditions de travail. L'UNSA restera vigilante !!



Télétravail : indemnisation des frais et négociations en cours

Le "forfait télétravail" entre en vigueur dès le 1^{er} septembre 2021.

Le versement du forfait est trimestriel et le premier versement aura lieu au 1^{er} trimestre 2022.

Le montant a été fixé à 2,5 euros par journée de télétravail dans la limite de 220 euros par an (exempt de cotisations sociales et non imposable à l'impôt sur le revenu).

Des négociations sont en cours sur un accord télétravail au niveau du ministère des Finances.

Certaines avancées pourraient être obtenues comme l'aménagement du poste de travail ou l'accès des télétravailleurs à des tiers-lieux.

En espérant que certaines organisations syndicales « anti-tout » ne fassent pas obstruction...

Suite à l'application des nouvelles modalités de demande de télétravail à la DRFIP Nord, l'UNSA remarque qu'aucune demande n'a été refusée et pour cause !!

Non, contrairement à ce que laisse croire la DRFIP Nord, à la DGFIP nous ne sommes pas dans un monde parfait, ni dans le meilleur des mondes mais les agents se sont autocensurés suite à l'entretien «obligatoire» avec leur chef de service afin d'éviter les conflits.

Des points d'indice supplémentaires pour les agents de la catégorie C :

Les nouvelles grilles 2022 pour les agents de la catégorie C ont été communiquées aux organisations syndicales.

Comme l'exigeait l'UNSA, elles tiennent compte de la revalorisation de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340, ce qui nécessitait de revoir toutes les grilles de catégorie C.

C'était une exigence forte de l'UNSA !!

L'UNSA revendique toujours l'ouverture d'une négociation salariale, indispensable pour revaloriser l'ensemble des rémunérations de tous les agents et maintient sa demande de hausse de la valeur du point d'indice.

Le reclassement des agents concernés dans les nouvelles grilles s'effectuera au 1er janvier 2022.

Après cette opération, une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an sera appliquée à tous les agents des trois grades de catégorie C.

Les nouvelles grilles sont consultables sur notre site.

Mutuelle : 15€ par mois dès janvier 2022

Le projet de décret sur la PSC (protection sociale complémentaire) prévoit un remboursement forfaitaire de l'État aux agents publics qui ont souscrit à une complémentaire santé, à hauteur de 15 €/mois, soit 180 € par an.

Ce dispositif sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022 .

S'il représente un réel progrès par rapport à la situation actuelle de très nombreux ministères, certains aspects de ce dispositif sont décevants ou interrogent : mise en œuvre complexe, périmètre des agents couverts, régime fiscal et social.

L'UNSA a porté des demandes de précisions et d'amélioration du projet.

Chaque agent devra faire sa propre demande en fournissant une attestation.

Les agents adhérents à la MGEFI seront informés de la possibilité de télécharger leur attestation sur leur espace adhérent.



N'hésitez pas à nous contacter pour vous informer ou pour vous faire aider.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez-nous un mail

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion 2022



<http://unsadgfi.fr/>

Nom _____ Prénom _____

N° DGFIP _____ Tél. Portable _____

Grade _____

Service _____

Adresse administrative _____

Adresse Personnelle _____

Code Postal _____ Ville _____

Souhaite adhérer

Souhaite renouveler son adhésion



Signature

À renvoyer à : **UNSA-DGFIP : 139 rue de Bercy 75012 PARIS**

Paiement par
virement possible,
nous contacter

| GRADES | Cotisation annuelle en euros Chèque à libeller à UNSA DGFIP |
|--|--|
| Auxiliaire - Agent Berkani | 33 |
| Agent Administratif 1 ^{ère} Classe C1 du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon | 53 |
| Agent Administratif 1 ^{ère} Classe C1 du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon | 58 |
| Agent Administratif Principal 2 ^{ème} Classe C2 du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon | 69 |
| Agent Administratif Principal 2 ^{ème} Classe C2 du 7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon | 78 |
| Agent Administratif Principal 1 ^{ère} Classe C3 du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon | 79 |
| Agent Administratif Principal 1 ^{ère} Classe C3 du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon | 85 |
| Contrôleur 2 ^{ème} Classe B1 - Technicien Géomètre du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon | 87 |
| Contrôleur 2 ^{ème} Classe B1 - Technicien Géomètre du 8 ^{ème} au 13 ^{ème} échelon | 91 |
| Contrôleur 1 ^{ère} Classe B2 - Géomètre du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon | 91 |
| Contrôleur 1 ^{ère} Classe B2 - Géomètre du 8 ^{ème} au 13 ^{ème} échelon | 98 |
| Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon | 98 |
| Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 8 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon | 104 |
| Inspecteur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon | 113 |
| Inspecteur du 7 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon | 121 |
| Inspecteur du 10 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon | 126 |
| Inspecteur Divisionnaire Classe Normale / Majoration Poste Comptable + 30 € | 152 / 182 |
| Inspecteur Divisionnaire Hors Classe / Majoration Poste Comptable + 40 € | 167 / 207 |
| Inspecteur Principal / Majoration Poste Comptable + 50 € | 178 / 228 |
| AFIP Adjoint / Majoration Poste Comptable + 60 € | 201 / 261 |
| AFIP | 270 |
| AGFIP (TPG, CSF, Délégué Interrégional des Impôts) | 329 |
| Agent Administratif Stagiaire | 40 |
| Contrôleur Stagiaire / Inspecteur Stagiaire | 55/65 |
| Retraité | 50 |

Nota Bene : le montant versé donne droit à un crédit d'impôt de 66 %.